

Memorial  **MEMORIAL**
des DU
Großherzogthums Luxemburg. **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.**

Dinstag, 4. November 1879.

Nr. 69.

MARDI, 4 novembre 1879.

Mundschreiben vom 2. November 1879, die Ausbeutung der Holzschläge in den Wäldern der Gemeinden und öffentlichen Anstalten betreffend.

In Gemäßheit des § 6 des Bedingungsheftes vom 25. April — 3. Mai 1850 über die Ausbeutung und Verwerthung der Holzschläge in den Wäldern der Gemeinden und öffentlichen Anstalten beginnt die Verabfolgung der Holzschläge jährlich mit dem 1. November.

Obgleich die Ausbeutung der Schläge füglich erst nach den starken Frosten vor sich gehen soll, so können doch andere Holzarten schon vor diesem Zeitraum gefällt werden. — In diesem Falle befinden sich alle Esenzen, welche sich nicht durch Stockausschlag fortpflanzen, z. B. harzige und dicke Hölzer, besonders Buchen, welche wenig oder gar nicht ausdickeln. Die Lichtungen, Reinigungs- und sonstige Meliorationsschläge, welche alle zu einem bestimmten Zwecke erteilt werden, können ebenfalls schon mit Ende Herbst ausgebeutet werden.

Da nach § 14 des Bedingungsheftes die Ausbeutung der verschiedenen Schläge an dem im Erlaubnißscheine angegebenen Tage beginnen, so sind die G. H. Oberförster angewiesen, darauf zu achten, daß alle Schläge zu gehöriger Zeit, und jene, welche ohne Nachtheil sofort gefällt werden können, unverfümt ausgebeutet werden.

Die Holzfällung Anfangs Herbst bietet verschiedene Vortheile; viele gewerbliche Anstalten

Circulaire du 2 octobre 1879, concernant l'exploitation des coupes dans les bois des communes et des établissements publics.

Conformément au § 6 du cahier des charges pour l'exploitation et la vente des coupes de bois des communes et des établissements publics, du 25 avril-3 mai 1850, la délivrance des coupes commencera à partir du 1^{er} novembre de chaque année.

Quoique l'exploitation des taillis ne puisse convenablement se faire qu'après les grands froids, beaucoup d'autres bois peuvent être abattus avant cette époque. — Toutes les essences qui ne se reproduisent pas de souche, telles que les bois résineux, les gros bois et notamment le hêtre, qui fournissent peu ou point de rejets, sont dans ce cas. Les éclaircies, les coupes de nettoyage et les autres coupes d'amélioration qui toutes se font dans un but spécial, sont également dans le cas de pouvoir être exploitées dès la fin de l'automne.

Le § 14 du cahier des charges statuant que l'exploitation des différentes coupes commencera au jour indiqué au permis d'exploiter, MM. les gardes généraux veilleront à ce que chaque coupe soit exploitée en son temps, et notamment que celles qui sans inconvénient peuvent l'être de suite le soient le plus tôt possible.

L'abattage des bois, au commencement de l'automne, présente différents avantages. Un grand

nämlich, welche bedeutende Massen Nutz- und Bauholz verbrauchen, nehmen hierzu nur die zwischen dem Laubfall und dem 15. Januar gefällte Hölzer.

• Eine verspätete Ausbeutung der Holzschläge zieht mithin den unmittelbaren Nachtheil nach sich, daß zahlreiche und zwar die leistungsfähigsten Liebhaber sich an den Verkäufen nicht betheiligen, und daß der Preis des Holzes, besonders des werthvolleren, in gleichem Maße fällt.

Die Ausbeutung der Holzschläge während der strengen Jahreszeit bietet noch andere Vortheile: dadurch wird den Arbeitern Gelegenheit zu Verdienst gegeben während einer Zeit, wo sie sonst keinen haben, und deren Kräfte dem Ackerbau wiedergegeben, wenn letzterer derselben bedarf. In den jetzigen kritischen Zeiten ist eine solche Maßregel von ganz besonderer Bedeutung, was auch übrigens Niemanden entgeht. Zur Erleichterung der Arbeiterklasse wird wirksam beigetragen, die Ausbeutungskosten werden bedeutend verringert, die Bearbeitung der Producte beschleunigt, die Verkäufe befördert und der Umsatz erleichtert.

Die Verwaltungen der betreffenden Gemeinden und öffentlichen Anstalten werden deshalb ersucht, für die baldmöglichste Versteigerung oder Ueberlassung der Holzschläge, sowie für die in den gewünschten Formen aufzunehmenden Acten oder Angebote die nöthige Sorge zu tragen.

Luxemburg den 2. November 1879.

Der General-Director des Innern,
H. KIRPACH.

Beschluß vom 28. October 1879, betreffend die Vertheilung der Subsidien für Gemeindegwege.

Der General-Director des Innern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 26. December 1878, über das Staatsbudget des Jahres 1879, und des Königl.-Großh. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend;

nombre d'établissements industriels qui consomment de fortes quantités de bois d'œuvre et de construction, n'emploient que des bois qui ont été abattus après la chute des feuilles et avant le 15 janvier.

L'exploitation tardive des coupes a donc pour conséquence immédiate d'éloigner des ventes de nombreux amateurs, et parmi eux les concurrents les plus sérieux. Le prix des bois et surtout des bois les plus précieux, se déprécie en conséquence.

L'exploitation des coupes, pendant la saison morte, offre d'autres avantages. Elle procure du travail aux ouvriers à l'époque où ils en sont dépourvus, et rend leurs bras à l'agriculture au moment où celle-ci en a besoin. Dans les temps difficiles que nous traversons, une telle mesure a une importance toute particulière qui n'échappera à personne. Elle concourt puissamment au soulagement des classes ouvrières, et en outre elle réduit considérablement les frais d'exploitation, accélère le façonnage des produits, hâte la tenue des ventes et facilite la traite.

Les administrations communales et les administrations des établissements publics que la chose concerne voudront en conséquence tenir la main à ce que le plus tôt possible toutes les adjudications ou concessions de coupes aient lieu, et que les actes et les soumissions soient revêtus des formes voulues.

Luxembourg, le 2 novembre 1879.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Arrêté du 28 octobre 1879, concernant la répartition des subsides pour chemins vicinaux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR;

Vu la loi du 26 décembre 1878, concernant le budget de l'État pour l'exercice 1879, et l'arrêté royal grand-ducal du même jour, qui règle l'exécution du dit budget;

Beschließt :

Art. 1. Die in beigehehendem Verzeichnisse erwähnten Subsidien, im Gesamtbetrage von 20,000 Franken, sind nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeinbewege oder zu Verbindungen mit den Eisenbahnen bewilligt.

Diese Subsidien sind auf Art. 108 des Ausgabenbudgets von 1879 zu verrechnen.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindeverwaltungen erst auf ihr desfalliges Gesuch nur nach Eingabe eines Zeugnisses der betreffenden Wegebeamten, wodurch letztere unter eigener Verantwortung darthun, daß die subsidirten Arbeiten entweder vollendet, oder zum wenigsten versteigert bez. auf dem Wege der Regie verdinggabt sind, ausgehändigt werden.

Von dieser Maßregel wird nur ausnahmsweise Abstand genommen, und zwar dann, wenn bewiesen werden kann, daß aus triftigen Gründen die subsidirten Arbeiten noch nicht versteigert oder in Verding gegeben werden konnten.

Wenn bei solcher Bewandniß das Subsidium aus- geliefert wird, so werden die von demselben her- rührenden Fonds sofort zu Gunsten der Gemein- den, und bis zu deren regelmäßigen Verwendung bei einer Bank zinsbar hinterlegt.

Art. 3. Die in Art. 2 erwähnten Gesuche und Zeugnisse sind der General Direction des Innern durch die Vermittelung der G. G. Districtscom- missäre zu übersenden.

Luxemburg den 28. October 1879.

Der General-Director des Innern,
G. Kirpach.

Arrête :

Art. 1^{er}. Les subsides indiqués au relevé ci- après, montant ensemble à la somme de 20,000 francs, sont accordés aux communes ci-après dénommées dans l'intérêt de la construction et de la réparation de leurs chemins vicinaux ou de raccordements avec les chemins de fer.

Ces subsides sont imputables sur l'art. 108 du budget des dépenses de 1879.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides accordés ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande et sur une attestation des agents de l'administration des travaux publics de leur ressort, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés ou qu'au moins ils ont été adjugés ou relaiés en regie.

Il ne sera dérogé à cette disposition que par exception et pour autant seulement qu'il sera démontré que par des motifs plausibles les tra- vaux subsidiés n'ont pu être ni adjugés, ni relaiés.

Si dans ce dernier cas le subside est délivré, les fonds en provenant sont immédiatement dé- posés à une banque pour porter intérêts au profit de la commune, jusqu'à leur emploi régulier.

Art. 3. Les demandes et certificats dont s'agit à l'art. 2 seront adressés à la direction générale de l'intérieur, par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district.

Luxembourg, le 28 octobre 1879.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

RELEVÉ des subsides accordés sur le budget de l'État de 1879, en faveur de la voirie vicinale.

Numéro des chemins.	Désignation des chemins.	Communes.	Destination des subsides.	Montant des subsides. francs.
A. District de Luxembourg.				
1	de la route de Luxembourg-Trèves (près de la barrière de Birel) à Esch-sur-l'Alzette.	Hesperange.	Entretien et amélioration.	100
4	de la route de Luxembourg-Esch près de Gasperich, à la frontière lorraine.	Dudelage.	Fourniture de laitier concassé.	200
6	d'Aspelt à la route de Thionville.	Frisange.	Chaussée neuve.	100
7	de Niederanven à la route de Thionville.	Niederanven. Schuttrange. Contern. Weiler-la-Tour.	Entretien. id. id. id.	50 50 125 125
8	de la route de Thionville, près d'Alzingen, à Remerschen.	Hesperange.	id.	125
11	de la route de Trèves, près du Fetschenhof, à Milbach.	Sandweiler.	id.	50
12	de la route d'Esch-Luxembourg, près de Gasperich, à celle de Luxembourg-Trèves.	Hollerich. Hamm.	id. id.	100 50
17	de Dahlem (route des Trois-cantons) à Steinfort.	Garnich.	Chaussée neuve entre Kleinbeving et Kahler.	100
18	de Kayl à Clemency.	Kayl. Bascharage. Clemency.	Terrassements. Entretien au bois dit « Schack ». Chaussée neuve au bois dit « Schack ».	75 75 75
20	de la route de Luxembourg-Arlon (Tossenbergl) à celle de Luxembourg-Esch près de Leudelage.	Bertrange.	Entretien et revers pavés à Bertrange.	125
21	de Strassen à Merl.	Strassen.	Entretien.	50
22	de Merl à Belvaux.	Reckange. Sanem.	id. id.	150 150
31	de Kehlen à Capellen.	Kehlen.	Redressement et rigoles pavées dans l'intérieur de Kehlen.	100
32	de Mamer à Mersch, par Kehlen et Keispelt.	id.	Entretien entre Kehlen et Mamer.	75

54	de Strassen au Rollingergrund par le Reckenthal.	Rollingergrund.	Entretien.	50
35	de Luxembourg à la route de Mersch-Arlon, au-delà de Septfontaines.	Septfontaines.	Entretien et redressement.	175
38	de Bereldange à Heisdorf.	Walferdange.	Poteaux indicateurs.	50
46	de Mersch à Nomern.	Nomern.	Réparations au pavé.	150
53	de Walferdange à Niederanven.	Walferdange. Niederanven.	Fourniture de poteaux indicateurs. Entretien.	50 75
124	de Bascharage à Kleinbeving.	Bascharage.	Entretien et chaussée neuve.	100
126	de Dahlem par Schouweiler à la ferme d'Aresdorf.	Dippach. Garnich.	Chaussée neuve près du bois de Schouweiler. Ehausée neuve près du bois de Dahlem.	75 50
127	de Hobscheid à Arlon.	Hobscheid.	Redressement et exhaussement entre Eischen et Hobscheid.	150
132	de Schifflange à la route d'Esch-Luxembourg.	Schifflange.	Chaussée neuve.	150
152	de Blaschette à la côte de Dommeldange.	Steinsel.	Entretien et amélioration.	150
162	de Clemency à la gare de Bettingen.	Clemency. Steinfort.	Chaussée neuve près du bois vers Gras. Chaussée neuve entre Gras et Bettingen.	100 150
167	de la route des Trois-cantons à celle d'Ehlerange-Bascharage.	Mondercange.	Chaussée neuve.	150
169	de Hollerich à Schlewenhof.	Hollerich.	Entretien.	75
197	de la route de Longwy à Differdange.	Petange.	Trottoir entre Rodange et la station.	150
198	de Mamer à Mersch par la vallée de la Mamer.	Kopstal.	Terrassements entre Kopstal et Dürrenthal.	50
201	de Dippach à la station de Capellen.	Mamer.	Chaussée neuve entre Holzem et la gare de Capellen.	100
203	de Mamer à Septfontaines.	id.	Terrassements et chaussée neuve.	150
"	de la route de Longwy par Sprinkange à Bettange.	Dippach.	Terrassements.	50
"	de Schouweiler à Grosbeving.	id.	Entretien.	50
"	de Dippach à Bettange.	id.	id.	50
"	de Roeser à Berchem.	Roeser.	Construction du chemin de raccordement avec la gare de Berchem.	400
"	de Soleuvre à Differdange, près de la ferme de Gaderschauerhof.	Sanem.	Terrassements et construction d'une gargouille.	150

•	de Bonsmalades à Kirchberg.	Eich.	Pavage et chaussée neuve.	175
•	de Luxembourg à Pulfermühl (Bisserweg).	Hamm.	Reconstruction des murs de soutènement écroulés.	150
•	d'Ernster à la route de Luxembourg-Echternach.	Niederanven.	Achèvement.	50
•	de Schüttrange à Uebersyren.	Schüttrange.	Entretien et amélioration.	100
•	de Berg à Michelbuch.	Berg.	Entretien.	75
•	de Brouch à Buschdorf.	Boevange.	Redressement.	100
•	de Weyer à Allinster.	Fischbach.	Entretien.	75
•	de Heffingen au lieu dit Schleidt.	Heffingen.	Redressement.	150
•	d'Ernzen à Angelsberg.	Larochette.	Entretien.	100
•	de Gosseldange à Mersch.	Lintgen.	Chaussée neuve.	150
•	de Blaschette à Asselscheuer.	Lorentzweiler.	id.	150
•	traversée d'Essingen.	Mersch.	Construction d'un aqueduc.	200
•	d'Ansembourg à Bour.	Tuntingen.	Entretien.	75

B. District de Diekirch.

83	de Weiswampach à Troisvierges.	Weiswampach.	Terrassements.	150
		Basbellain.	id.	150
91	de Derenbach à Attert.	Folschette.	Chaussée neuve entre Rambrouch et Roodt.	75
		Arsdorf.	id. id. id. et Arsdorf.	75
92	de Wiltz à Fauxvillers.	Boulaide.	Chaussée neuve entre Surré et le poteau de Hariange.	100
93	d'Esch-sur-Sûre au chemin de Willz à Clervaux.	Esch s/S.	Revers pavés dans l'intérieur d'Esch.	50
94	de Wiltz à Consthum, par Nocher et Kautenbach.	Alscheid.	Empierrement près du territoire de la commune de Consthum.	350
95	de la route de Stavelot à Martelange.	Bourscheid.	Chaussée entre Kemen et Bourscheid.	75
96	d'Arsdorf au chemin de Martelange à la route de Stavelot.	Arsdorf.	Entretien.	50
97	d'Arsdorf au Rost.	Vichten.	Entretien entre Vichten et Bissen.	50
99	de Rambrouch à Pratz.	Folschette.	Entretien entre Rambrouch et Folschette	50
101	d'Ell à Säul.	Beckerich.	Entretien.	50
		Säul.	id.	100

102	d'Useldange à Ettelbrück.	Vichten. Ettelbruck.	Entretien. id.	100 50
105	de Schweich à Kreutzerbuch.	Beckerich.	id.	50
148	de Fohren à Roth.	Fohren.	id.	100
150	de la route de Martelange à Ell.	Perlé. Bigonville.	Chaussée neuve entre Holtz et la route de Martelange. id. id. id. id.	50 50
158	de Bavnigne par Esch-sur-Sûre à Lultzhausen.	Necher. Neunhausen.	Chaussée. Terrassements.	50 300
159 et 98	de la route de Reichlange-Martel- lange à celle de Redange-Arlon.	Folschette.	Entretien entre Hostert et Nagem.	50
176	de Kautenbach à la frontière prus- sienne.	Hoscheid. Putscheid.	Mmpierrement. Terrassements.	75 75
184	de Bastendorf au chemin de Vianden à Hosingen.	Bastendorf.	Chaussée.	50
189	de Niedercolpach à Oberpallen.	Beckerich. Ell.	id. id.	400 400
209	de Gœbelsmühl au chemin n° 95.	Bourscheid.	id.	100
210	de Troisvierges à la frontière belge vers Houffalize.	Asselborn.	id.	200
211	de la balte de Maulfsmühl à la fron- tière prussienne.	Weiswampach.	Parachèvement.	150
214	de Perlé à la route de Martelange- Arlon.	Perlé.	Chaussée.	75
»	pont sur la Trottenbach.	Asselborn.	Construction et remblais aux abords.	400
»	de la maison Scheller à Basbellain au chemin de Troisvierges à Hautbellain.	Basbellain.	Mise en état.	300
»	chemin au Bachgrund, en aval de Heinerscheid.	Heinerscheid.	id.	125
»	de Hupperdange à Weiswampach.	id.	id.	125
»	de Lieler au moulin de Kalborn.	id.	id.	100
»	d'Untereisenbach au nouveau pont sur l'Our.	Hosingen.	Terrassements.	500
»	de Bockoltz à Siebenaler.	id.	Chaussée.	50
»	de Bockoltz à Holsthum.	id.	id.	50

»	de Dasbourg à Marnach.	Munshausen.	Acquisition de terrains.	500
»	de Redange à Beckerich.	Beckerich.	Chaussée.	50
»	de Bettborn à Schandel.	Bettborn.	Entretien.	50
»	d'Eschette à Pratz.	Folschette.	Reconstruction du pontceau.	50
»	de Rambrouch à Roodt vers le chemin n° 189 par le Faascht.	id.	Entretien.	150
»	de Dellen à Grosbous.	Grosbous.	Terrassements.	50
»	de Wolwelage à Hautmartelange.	Perlé.	Entretien.	50
»	de Perlé à Bigonville.	id.	id.	50
»	de Vichten à Boevange.	Vichten.	Mise en état.	100
»	de Michelbûch à Bissen.	id.	Entretien.	50
»	de Grevels à Kuborn.	Wahl.	Chaussée.	100
»	de Kuborn à Brusselhof.	id.	Entretien.	200
»	traversée de Buschrodt.	id.	id.	50
»	de Brandenburg à Hoscheiderhof.	Bastendorf.	Terrassements.	50
»	de Gilsdorf vers la route de Medernach.	Bettendorf.	Chaussée.	50
»	de Goebelsmühl à Schlindermanderscheid.	Bourscheid.	Terrassements.	50
»	d'Eppeldorf à Christnach.	Ermsdorf.	Chaussée.	50
»	de Reisdorf à Larochette.	id.	Acquisition d'emprises.	400
»	d'Erpeldange à Michelau.	Erpeldange.	Terrassements.	200
»	de Warcken à Feulen.	Ettelbruck.	id.	50
»	de Niederfaulen à Kemen.	Feulen.	id.	50
»	de Hoscheid à Consthum.	Hoscheid.	id.	50
»	de Medernach à Christnach.	Medernach.	Chaussée.	50
»	de Stolzenbourg à Bivels.	Putscheid.	Terrassements.	400
»	de Nachtmanderscheid à Merscheid.	id.	id.	50
»	de Hoesdorf à Longsdorf.	Reisdorf.	id.	50
»	de Vianden à Bivels.	Vianden.	Mur de soutènement.	100
»	d'Eschweiler à Derenbach.	Eschweiler.	Chaussée.	50

»	de Selscheid à Brachtenbach.	Eschweiler. Oberwampach.	Terrassements. id.	50 50
»	de Tarchamps à Berlé.	Harlange.	Chaussée.	75
»	de Harlange à Bavigne.	id.	id.	100
»	de Tadler au chemin du fond de Heiderscheid à Gœbelsmühl.	Heiderscheid.	Pontceau sur la Sûre.	150
»	de Liefrange à Boulaide.	Mecher.	Pontceau.	150
»	raccordement du chemin de Lellingen à Pintsch, avec celui de Wilwerwiltz à Hosingen.	Wilwerwiltz.	Mur de soutènement.	200
»	traversée d'Enscheringe vers Wilwerwiltz et Wiltz.	id.	Continuation de la chaussée.	100
»	de Lellingen à la route de Stavelot.	id.	Pontceau.	200
»	de Doncols à Wiltz par Grabbich.	Winseler.	Terrassements.	150
»	de Doncols à Grümelscheid.	id.	id.	200
»	de Wiltz par Nœrtrange à Grümelscheid.	id.	id.	100

C. District de Grevenmacher.

62	de Braidweiler à Mœrsdorf.	Mompach.	Redressement de la côte dite Sperr entre Givénich et Mœrsdorf.	100
		Bech.	Entretien entre Bech et Herborn.	200
64	d'Eschweiler à Berbourg.	Manternach.	Chaussée neuve entre Brouch et Berbourg.	500
68	de Mertert à Roodt.	Mertert.	Entretien entre Mertert et Manternach.	200
70	de Grevenmacher à Mondorf.	Bous. Stadbredimus.	Chaussée à la sortie d'Erpeldange. Entretien dans le Stierzelberg.	100 100
76	de Remerschen à Alzingen.	Remerschen. Burmerange. Mondorf-les bains.	Entretien. id. id.	125 125 125
77	de Remich à Mondorf-les bains.	Burmerange. Mondorf-les bains.	id. id.	75 75
79	de Bech au Scheuerberg.	Wellenstein.	Chaussée neuve.	150
81	de Mondorf à Sierck.	Burmerange.	Entretien.	75
137	d'Echternach à Grevenmacher.	Mompach. Manternach. id.	Redressement entre Lellig et Herborn. id id. id. id. Redressement entre Lellig et Manternach.	100 100 100

139	de Grevenmacher à Flaxweiler.	Flaxweiler.	Chaussée neuve près de Buchholtz.	150
144	de Wintrange à Emerange.	Remerschen.	Chaussée neuve entre Wintrange et Elvange.	100
146	de Christnach à Junglinster.	Junglinster. Waldbillig.	Chaussée neuve entre Junglinster et Godbrange. Entretien.	100 100
220	d'Oberdonven à Gostingen et Canach.	Flaxweiler. Wormeldange.	Chaussée neuve dans le Maximinerbüsch. Chaussée neuve entre Weissbach et Gostingen.	100 100
221	de Beaufort à la gare de Reisdorf.	Beaufort.	Entretien.	200
»	de Breinert à la route de Grevenmacher-Larochette (Boudlerbach)	Biwer.	Travaux neufs.	100
»	de la route de Wecker à Graulinster aux maisons 'ob dem Wangert'.	Rodenbourg.	Chaussée neuve 'ob dem Wangert'.	100
»	de Rodenbourg à Eschweiler.	Rodenbourg.	Chaussée neuve.	75
»	de Waldbillig à Medernach par Freckeisen.	Waldbillig.	Travaux neufs entre la maison Gœrens et le chemin de Christnach à Diekirch.	100
»	de Berbourg à Herborn.	Manternach.	Empierrement.	75
»	de Munschecker à Merterl.	id.	id.	75
»	de Waldbredimus à Dalheim.	Waldbredimus.	Travaux au lieu dit 'Gondelingerberg'.	150
»	de Beaufort à Dillingen.	Beaufort.	Entretien.	50

Luxembourg, le 31 octobre 1879.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 10. Dezember 1879 ist Hr. Th. Linden, auf sein Ansuchen, ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte als Bürgermeister der Gemeinde Lenningen ertheilt worden.

Luxemburg den 4. November 1879.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Avis. — Administration communale.

Par arrêté royal grand-ducal en date du 10 septembre 1879, démission honorable a été accordée à M. Th. Linden, sur sa demande, de ses fonctions de bourgmestre de la commune de Lenningen.

Luxembourg, le 4 novembre 1879.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Noms des personnes auxquelles ont été délivrés des permis de chasse pour la durée d'une année, depuis le 27 septembre jusqu'au 20 octobre 1879.

N°	Date.	Noms et prénoms.	Qualité.	Domicile.
438	27 septembre.	Frauenberg, François-Xavier.	Receveur de l'enregistrement.	Diekirch.
439	id.	Kolbach, Lambert.	Avocat.	Luxembourg.
440	29 septembre.	Bouvier, Joseph-Amand.	Rentier.	Urspelt.
441	id.	Braun, Pierre.	Garde particulier.	Bettembourg.
442	id.	Jacquinet, Charles-Max.-Aug.	Rentier.	id.
443	id.	Juncker, Jean.	Garde particulier.	Bivels.
444	id.	Ripa, Maurice-J.-Ch.-H.-M.	—	Liège.
445	id.	Kneip, Jean.	Propriétaire.	Kœnerhof.
446	id.	Schrœder, Edouard.	Cultivateur.	Ripweiler.
447	id.	Juncker, Jacques.	id.	Lellingen.
448	id.	Marson, Nicolas.	Garde particulier.	Marienthal.
449	id.	Anet, Charles.	Médecin.	Mersch.
450	id.	Neuens, Jean-Bapt.-Ch.-Franç.	Général en retraite.	id.
451	id.	Dutreux, Nicolas.	Géomètre.	id.
452	id.	Monen, Richard.	Propriétaire.	Essingen.
453	id.	Gloden, Nicolas.	id.	Remerschen.
454	30 septembre.	Flick, Louis.	Cultivateur.	Merscheid(Heiderscheid).
455	id.	May, Pierre.	id.	Schandel.
456	id.	Dumoulin, Jean-Henri-Jos.	Agent principal d'assurances.	Rodange.
457	id.	Glæsener, Frédéric.	Cultivateur.	Bourscheid.
458	1 ^{er} octobre.	Saur-de Marie, François.	Négociant.	Luxembourg.
459	id.	Thilges, Joseph.	Avocat.	id.
460	id.	Gaesch-Alberty, Jean-Thomas.	Propriétaire.	Lenningen.
461	id.	Linden, Théodore.	id.	Scheuerhof.
462	id.	Tibesar, Jean-Pierre.	id.	Mamer.
463	2 octobre.	Damas, Antoine.	Négociant.	Martelange-Rombach.
464	id.	Bouchet, Jacques.	Garde particulier.	Differdange.
465	id.	Knepper, Philippe-Auguste.	Receveur communal.	Peppange.
466	id.	Huberty, Nicolas.	Cultivateur.	Greisch.
467	3 octobre.	Jœrg, Jean-Joseph.	Secrétaire communal.	Mamer.
468	id.	Ferrant, Victor.	Meunier.	Luxembourg.
469	4 octobre.	Klepper, Jean-Baptiste.	Cultivateur.	Huncherange.
470	id.	Schmit-Barthel, François.	Propriétaire et industriel.	Rumelange.
471	id.	Trotyanne, Hippolyte.	Propriétaire-rentier.	Mondorf-les-bains.
472	6 octobre.	Erpelding, Antoine.	Propriétaire-meunier.	Moulin de Steinsel.
473	id.	Mersch, Michel.	Tanneur.	Septfontaines.

474	4 octobre.	Wilwers, Pierre.	Secrétaire communal.	Colmar.
475	id.	Flammang, Bernard.	Agent d'affaires.	Reckingen.
476	6 octobre.	Gretsch, Joseph-Chrétien.	Propriétaire.	Remich.
477	id.	Ensch, Théodore.	Cultivateur.	Pissange.
478	id.	Lœven, Pierre.	Rentier.	Gare centrale à Luxemb.
479	id.	Putz, Felix.	Propriétaire.	Bourglinster.
480	7 octobre.	Zenner-Lutgen, Jean.	Cultivateur.	Lipperscheid.
481	8 id.	de Rongé, Georges.	Substitut du procureur général.	Bruxelles.
482	id.	Koch, François.	Aubergiste.	Christnach.
483	id.	Wilhelmy, Jean.	Receveur de l'enregistrement.	Grevenmacher.
484	id.	Klein, Nicolas.	Propriétaire.	Sprinckange.
485	9 octobre.	Schmelzer, Louis-Max.	Industriel.	Wiltz.
486	id.	Dondelinger, Pierre.	Sans état.	Weiswampach.
487	10 id.	Thilges, Jacques.	Boucher.	Bettborn.
488	id.	Boucken, Jean-Georges.	Propriétaire.	Basbellain.
489	id.	Reuter, Nicolas.	Cultivateur.	Mallendorf (Steinsel).
490	11 octobre.	Schmitz, Jean-Nicolas.	Négociant.	Luxembourg.
491	id.	Witry, Michel.	Garde-chasse.	Strassen.
492	12 octobre.	Badu, Jean-Nicolas.	Accessiste-forestier.	Schengen.
493	id.	Meder, Bonaventure.	Cultivateur.	Heiderscheid.
494	id.	Graf, Grégoire.	id.	Merscheid (Heiderscheid)
495	13 id.	Marx, Nicolas.	id.	Schouweiler.
496	id.	Zanen, Paul.	Receveur communal.	Liefrange.
497	15 id.	Parries, Martin.	Cultivateur.	Beckerich.
498	id.	Probst, Mathias.	Propriétaire-rentier.	Eschette.
499	id.	Ludvig, Pierre.	Cultivateur.	Bourscheid.
500	16 octobre.	Byrne, Thomas.	Propriétaire.	Luxembourg.
501	id.	Koch, Jean-Pierre.	Commerçant et propriétaire.	Remerschen.
502	17 octobre.	Lenertz, Pierre, fils.	Cultivateur.	Kinsickerhof.
503	id.	Hemmer, Jean.	id.	Beckerich.
504	id.	Velter, Camille.	Étudiant.	Remich.
505	id.	Weydert, Nicolas.	Menuisier.	Consdorf.
506	id.	Goedert, Pierre.	Charron.	Bastendorf.
507	18 octobre.	Diederich, Jacques, fils.	Propriétaire.	Welfrange.
508	id.	Marx, Jean, fils.	Cultivateur.	id.
509	id.	Weber, Christophe.	id.	Olingen.
510	id.	Lefort, Émile.	Assesseur au tribunal.	Diekirch.
511	id.	Becker, Jean.	Garde-particulier.	Kalkesgrund.
512	20 octobre.	Faber, Jean-Pierre.	Cultivateur.	Eselborn.
513	id.	Koch, Henri.	Propriétaire.	Schengen.
514	id.	Consbruck, Pierre.	Cabaretier.	Waldbillig.
515	id.	Mehlen, Jean.	Cultivateur.	Manternach.